

ANALYSE et ARGUMENTAIRE

Budget Collèges Savoie 2026

RAPPEL:

- **2024/2025 : Exigence unique en France** du Conseil départemental de la Savoie de **ne plus financer les activités pédagogiques**: pas leurs compétences, c'est au MEN de le faire
- Les CA ayant « désobéi » : Règlements conjoints: Chambre Régionale des Comptes qui a été l'arbitre entre Rectorat et CD73 :

« si les dispositions de l'article L. 211-8 du code de l'éducation mettent à la charge de l'Etat les dépenses de fonctionnement à caractère directement pédagogique dans les collèges, **aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle à ce que des dépenses individualisées au service « activités pédagogiques » de la section de fonctionnement du budget d'un établissement puissent être financées, au-delà des ressources spécifiques provenant de l'Etat, par toute autre recette libre d'emploi telle qu'une part de la subvention de la collectivité de rattachement . »**

2025/2026 : Prescriptions et actions du Conseil départemental :

- Aucune part de la PDDF sur le service « Activités pédagogiques »
- Financer au max le service ALO
- Utilisation des fonds de roulement au max pour finir l'année à 30 à 50 jours max de fonctionnement

Analyse des chiffres :

BUDGET 2026

PUBLIC : 38 collèges

Une dotation de 5.7 M€ :

- **4 140 700 M€** Participation Départementale aux Dépenses de Fonctionnement ou PDDF : couvrir frais de fluides énergétiques, entretien bâtiments, fournitures administratives, autres charges de fonctionnement.
- **67 075€** participation complémentaire à la PDDF
- **1 M€** aide ponctuelle collèges qui auraient des difficultés à régler les factures de fluides ;

Soit **5 207 775 €**

Subventions autres:

- **235 000 €** SRH
- **210 000 €** : maintenance-entretien patrimoine
- **22 000 €** frais d'adhésion/fonctionnement ENT
- **25 000 €** financer déplacements sur projets de découverte monde de l'entreprise ou de la culture
- **10 000 €** forum des métiers Arlysère
- **7 350 €** lutte contre la précarité menstruelle

Soit **274 350 €** de subventions pour fonctionnement. Avec SRH = total **504 350€**

PRIVE sous contrat: 8 collèges

Une dotation de 2 M€ :

- **1 060 000 €** part matériel Forfait Externat pour l'entretien des locaux, les frais de fluides énergétiques ou encore les frais d'accès à Internet ;
- **886 000 €** part personnel Forfait Externat pour la rémunération des personnels d'entretien et de service ;

Soit **1 946 000 €**

Subventions autres:

- **4 000 €** frais d'adhésion/fonctionnement ENT
- **3 000 €** financer déplacements sur projets de découverte monde de l'entreprise ou de la culture
- **800 €** pour l'approvisionnement des distributeurs de protections périodiques dans le cadre du déploiement de la lutte contre la précarité menstruelle.

Soit **7 800 €** de subventions pour fonctionnement.

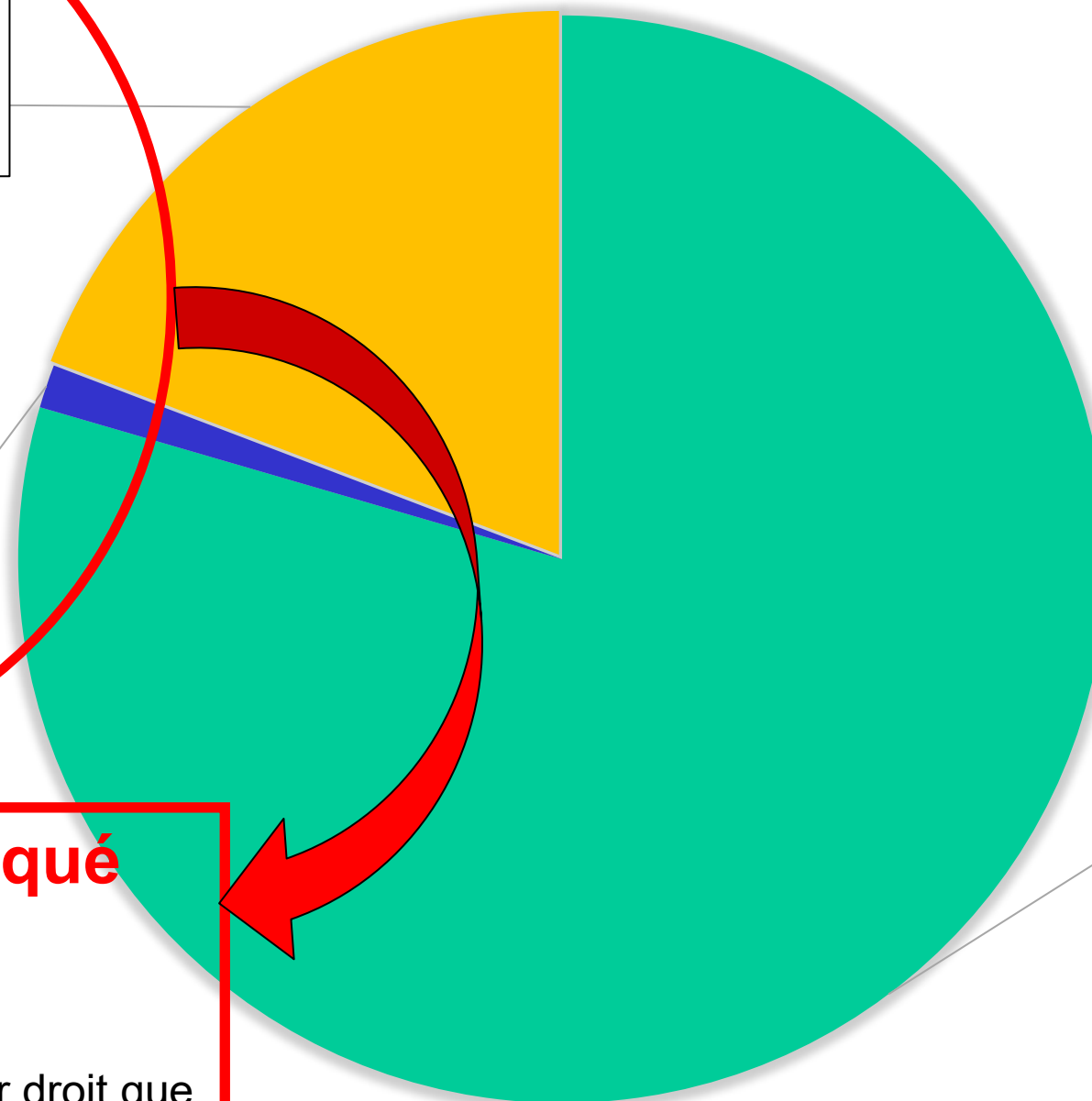
Subventions Loi Falloux ? => Question CDEN

Analyse des chiffres :

BUDGET DES 38 COLLÈGES PUBLICS

Subvention viabilisation
19% soit 1 M€

**Subvention
fonctionnement**
1% soit 67 065 €



**Participation
Départementale aux
Dépenses de
Fonctionnement ou
PDDF**

**80%
soit 4 140 700 €**

**20% du budget bloqué
sous forme de
subventions**

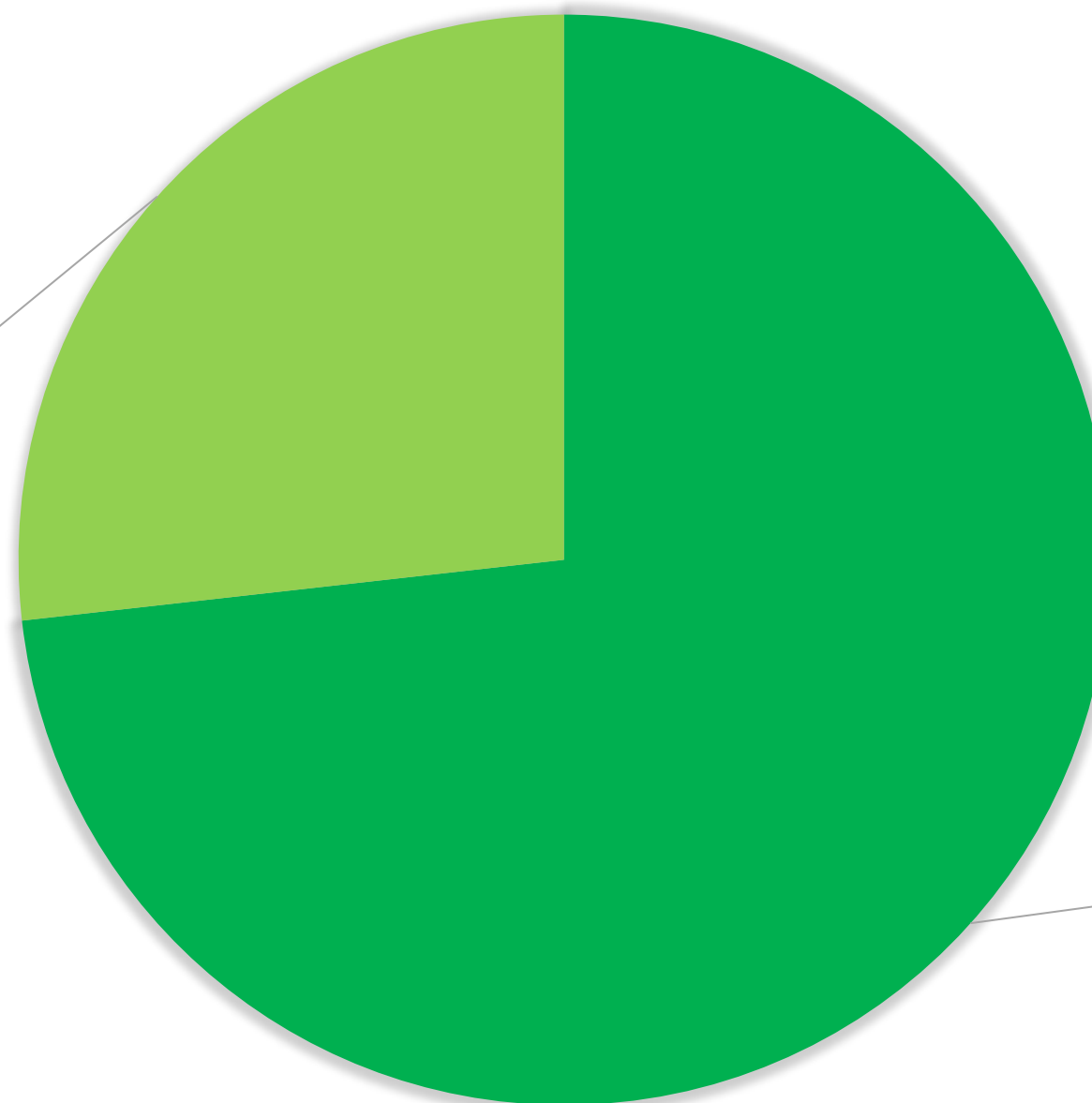
Chaque collège ne peut y avoir droit que
sous engagement dialogue de gestion
avec le CD73

BUDGET DES 8 COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT

Réajustement :
 Complément en
 fonction des
 subventions données
 au public

27% soit 284 000€

???



Forfait externat:
 Calcul parité avec
 le public

73% soit 776 140€

BILAN Dotation :

➤ PUBLIC :

TOTAL = **5,2 M€** de dotation de fonctionnement

Enveloppe de 4 140 700€ basée sur les dépenses effectives des COFI 2024

ET 1 067 075 M€ sous la forme de subventions « bloquées » à négocier au cours de l'année quand difficultés !

➤ PRIVE sous contrat :

1 060 000€ en enveloppe globale dès maintenant

Résultats:

- **Baisse de la dotation du public** : 6,2M€ 2025 contre 5,7M€ 2026
- **PLUS de marge disponible** à mettre sur les activités pédagogiques
- Contraintes fortes de Règlements conjoints si « désobéissance »
- **Dotation du privé s/c** :
 - calcul opaque propre à chq collectivité
 - Subventions facultatives?
 - aucune exigence stricte sur calcul de dotation
 - aucune prescription sur utilisation de la dotation
 - aucune exigence sur utilisation fonds de roulements d'ailleurs non connus...

Dotation par élève

	PUBLIC	PRIVE sc
TOTALITE DOTATION PDDF + Subv	= 5 717 125 / 17735 322 €	= 1 953 800 / 2881 678 €
PDDF nette avec 2 subv	= 5 207 775 € / 17735 293.6 €	Moins Part Personnel – 886 000 = 1 067 800€ / 2881 370 €
PDDF stricte sans aucune subv	= 4 140 700 / 17 735 233.50 €	= 1 060 000 / 2881 368 €

Argumentaire SNES-FSU :



- **Choix purement politique**

- Activités péda totales de l'ordre de: **200 000€ (si 4% PDDF 166 000€ !)**
- Discours paradoxal d'un département riche : Gaymard en introduction de l'assemblée départementale « La Savoie est en excellent santé financière » et qui refuse de financer 200 000 € !
- Circulaire rectorale septembre 2024 qui signifiait le caractère global de la dotation pour laquelle chq EPLE était souverain pour son fléchage
- **Circulaire 2025** : « projet de budget est préparé par le secrétaire général dans le respect des directives du chef d'établissement et **en fonction à la fois des orientations fixées par la collectivité de rattachement, des moyens financiers notifiés** ».



ENGAGÉ-ES POUR
UNE AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES

Argumentaire SNES-FSU:



• Choix inégalitaires

- Inégalité enseignement public/ privé
- Inégalité de traitement des élèves savoyards / autres départements
- Inégalité entre collèges aidés ou non par d'autres apports comme les COMCOM dont ce ne sont pas non plus les compétences
- Inégalité entre collèges par l'utilisation de leurs fonds de roulement plus ou moins importants



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC

Argumentaire SNES-FSU:

• Attaques contre nos métiers

- Liberté pédagogique d'offrir à nos élèves les conditions de leur réussite, de leur émancipation par l'art, la culture, la science...
- Plus de matériel péda pour réaliser des enseignements de qualité
- Projets / Sorties / Voyages impossibles hors dispositifs départementaux
- Politique éducative soumise à l'économie locale
- Incohérence entre politique culturelle "artiste au collège" et des moyens pour l'achat du matériel pédagogique in situ plus possible.
- Recours au privé, mécénat pour pallier le manque
- Volonté de s'inscrire dans le PEAC pour l'élaboration des projets culturels et artistiques. Mais dans le PEAC, il y a l'élève qui pratique...

Actions :

- Motion CA
- Tractage parents

➤ Action commune le jour du CDEN : Jeudi 13/11

Comité Départemental de l'Education Nationale : siègent Préfète, DASEN, Direction des collèges et élu·es du Conseil départemental, élu·es communes, parents d'élèves et **NOUS !**

Objectif : Action médiatique forte qui amène question dans le débat public :

- Rassemblement devant le lieu de l'instance **8h30 LP Nivolet La Ravoire**
- **Actions dans TOUS les collèges de Savoie** : Tractage et Rassemblement avec banderoles / panneaux avec convocation presse locale
- **Les élu·es SNES-FSU joueront pleinement leur rôle au sein de l'instance devant Mme Schmitt**

Actions :

- Modalités :

➤ Le SNES-FSU dépose un **préavis de grève** départemental pour couvrir l'ensemble des personnels

➤ Suivant les choix locaux: si pas de grève: **action entre 12h-14h ou tout au long de la journée en faisant un roulement des collègues n'ayant pas cours**

➤ Imprimer TRACT intersyndical départemental avec encart à compléter pour votre collège :



L'argent public pour l'école publique !

Pour la 2ème fois, le groupe majoritaire d'élus au conseil départemental de la Savoie ne veut plus financer les activités pédagogiques des collèges. L'année dernière, après l'injonction du CD73 envers les collèges de ne pas financer les activités pédagogiques (matériel, sorties culturelles ...) la Chambre Régionale des Comptes avait tranché en notre faveur : « (...) aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle à ce que des dépenses individualisées au service « activités pédagogiques » de la section de fonctionnement du budget d'un établissement puissent être financées ... ».

Pour 2026, le conseil départemental a décidé en Assemblée départementale de durcir l'austérité pour les collèges, en baissant les dotations pour empêcher tout investissement pédagogique.

NON à la baisse des dotations des collèges !

La priorité pour l'argent public devrait être de financer l'enseignement public. En Savoie **ce que le CD73 enlève à l'enseignement public, il le donne au privé sous contrat, sans aucun contrôle.**

Il est inacceptable et dangereux que les choix pédagogiques soient dictés par une validation politique locale. Les enseignant-es sont des professionnel-les de l'éducation et travaillent pour l'intérêt général, avec des programmes nationaux, et pas pour un intérêt politico-économique local. L'éducation est nationale, n'en déplaise à M Gaymard. Par les choix de dotations qui sont faits, on nous oblige à ne choisir que les activités pédagogiques validées politiquement par le CD73.

Les élèves de Savoie doivent être traité-es comme les jeunes des départements voisins.

Au collège de ...

Avec cette austérité nous ne pourrons plus :



**ENGAGÉ-ES POUR
UNE AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES**

Contact Presse:

On se charge de prévenir presse générale.

Pour le local:

- Maurienne :
 - La Maurienne : LMAREDACTION@laurienne.fr ou 04 79 59 97 63
 - DL : 04 79 83 55 10
- Tarentaise :
 - Cpdt DL Sylvain Falcoz : sylvain.falcoz@ledauphine.com ou 06 75 80 20 36
 - Tarentaise Hebdo : 04 79 22 76 48 ou contact@latarentaisehebdo.fr
- Albertville/Val d'Arly/ Beaufortain :
 - DL : 04 79 31 13 70, ldlredalbertvill@ledauphine.com

Ne les laissons pas faire !

**Faisons de ce 13 novembre une journée
commune de lutte contre leurs choix politiques
qui détruisent l'école publique**

